



Délai envoi documents légaux fin de cdd

Par **loup_affame**, le **01/06/2010** à **09:06**

Bonjour,

jusqu'au 17 mai, j'étais en CDD, en tant qu'enseignant, dans une école privée hors contrat. Je voudrais savoir quel est le délai légal pour l'envoi des documents légaux que tout employeur doit fournir à un salarié en fin de contrat, à savoir:

document assedic, certificat de travail, dernier bulletin de salaire, solde de tout compte et versement du dernier salaire. Merci d'avance pour toute information sur ce sujet et bonne journée à tous.

Par **aliren27**, le **02/06/2010** à **08:53**

Bonjour,

l'employeur est tenu de vous remettre le dernier jour :

- ATTESTATION ASSEDIC
- CERTIFICAT DE TRAVAIL
- SOLDE DE TOUT COMPTE;

par contre, le solde de tout compte peut être versé en même temps que les salaires.
attention : l'indemnisation assedic part du jour de l'inscription pas de remise de l'attestation.

Cordialement

aline

Par **loup_affame**, le **02/06/2010 à 10:56**

Merci pour cette réponse. Si ce n'est pas abusé, quelles sont les articles de lois qui font références en la matière. Bonne journée à vous et merci d'avance.

Par **aliren27**, le **02/06/2010 à 20:29**

bonsoir,
voici les texte de loi que j'ai trouvé.

http://www.juritravail.com/Question/solde-tout-compte-indemnite-indemnites-allocation-chomage/Dossier#dossier_onglet

Bonne soirée
Aline

Par **loup_affame**, le **03/06/2010 à 05:28**

Merci pour ces informations et bonne journée à vous.